



Déclaration liminaire du SE-Unsa à la CAPD Hors Classe du 4 juillet 2018

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs,

"Les mots ont du sens."

A fortiori pour des enseignants, évaluateurs eux-mêmes, les mots ont du sens !

Quand l'avis de son premier supérieur hiérarchique peut être « à consolider », « satisfaisant » ou « très satisfaisant »,... être évalué « SATISFAISANT » c'est ressentir que l'institution considère son travail « tout juste correct », « moyen », « sans engagement particulier », « au minimum syndical » voire « passable »,

... et pour beaucoup de nos collègues, **cela ne passe pas** ! Cela est ressenti comme une sanction, une injustice.

Cela ne passe pas, sachant que cet avis et l'appréciation qui en découle sont figés jusqu'à la fin de carrière en classe normale, la démotivation est grande ...

Cela ne passe pas quand on est en fin de carrière ou presque, qu'on a subi l'avancement à 3 vitesses et qu'une rémunération décente est à portée de main,

Cela ne passe pas quand on sait qu'on n'accèdera donc jamais à la hors classe ou que si on y accède, on n'en montera pas les échelons. Pour certains, ce sera synonyme d'une retraite au rabais.

Nous ne comprenons pas que des collègues qui ont occupé des fonctions avec des responsabilités pendant de nombreuses années, qui ont des notes dans les fourchettes de la grille de notation en vigueur jusqu'ici, n'aient que satisfaisant.

17 appréciations à consolider, cela nous interroge. Quel retour auront les collègues concernés sur la motivation de ces avis et appréciations ? Quel accompagnement leur sera-t-il donné ? A consolider, cela ne va pas les motiver pour les années futures, surtout pour ceux qui ont encore, un grand nombre d'années à faire.

Et pourtant, les objectifs des nouvelles carrières actées dans le PPCR sont en particulier de permettre deux grades sur une carrière et donc une meilleure rémunération.

Certains enseignants se questionnent : ils n'ont jamais eu de contact, pas de visite de leur IEN, comment ont-ils pu être évalués ? Certains se demandent si le changement de circonscription ne les a pas pénalisés, leur IEN actuel ne les connaissant pas.

D'autres n'ont pas été inspectés depuis longtemps, ils avaient une note ancienne, un correctif de note était mis en place auparavant. Cela ne peut que léser les collègues, qui ne sont pas responsables de ne pas avoir été inspectés.

Le SE-UNSA estime que le passage à la Hors-Classe ne doit pas être calqué sur la classe exceptionnelle. Ce n'est pas la même optique de carrière. L'important pour les collègues c'est d'accrocher ce grade Hors-Classe le plus tôt possible pour pouvoir gravir les échelons. La classe exceptionnelle est un plus, la hors-classe était prévue comme un prolongement de la classe normale, et doit l'être.

Le premier projet prenait en compte le départage à l'ancienneté dans le corps. Cela pénalisait clairement les ex-instituteurs entrés Professeurs des écoles sur liste d'aptitude. Nous sommes heureux que vous ayez accédé à notre demande, c'est-à-dire le départage par l'Ancienneté Générale des Services.

A partir de l'an prochain, les collègues ayant eu un rendez-vous de carrière au 9^{ème} échelon entreront dans le même tableau d'avancement que les collègues qui ont eu ces avis ajustés sur l'année transitoire. Or, avec les entretiens carrière, un retour écrit des collègues auprès de leur IEN est possible. Ce qui n'est pas possible aujourd'hui.

Sur le fait que les appréciations soient figées, le SE-UNSA interviendra nationalement pour revenir sur cette disposition lors des bilans déjà prévus pour le suivi du PPCR.

Monsieur le Ministre de la Fonction publique souhaite vider les CAP de leurs prérogatives actuelles. Nous venons aujourd'hui encore, de démontrer l'utilité des commissaires paritaires dans la défense collective et individuelle des agents, pour la transparence des opérations, et la pratique d'un dialogue social de qualité au service de tous."

Karen Ansberque, pour le Se-Unsa 01